

26 mars 2013

13.139

Interpellation du groupe PopVertSol**Pollution à Val-de-Travers bis repetita, jusqu'à quand?**

Il y a une année, nous avons déjà interpellé le Conseil d'Etat à propos de la construction illégale d'une exploitation agricole à Val-de-Travers et dénoncé les errances des autorités au sujet de cette méga exploitation agricole qui fait couler beaucoup d'encre et de purin dans les sols ou rivières de la région.

Visiblement rien n'a été fait et les débordements continuent de plus belle.

Qu'a fait le coordinateur chargé du dossier et à quel prix?

Sachant que l'exploitant s'oppose par tous les moyens juridiques à une étude d'impact complémentaire sur l'environnement (EIE), quand des sanctions vont-elle être prises par le biais des paiements directs pour qu'il obtempère?

Qui est censé faire cette étude d'impact complémentaire?

La pollution dénoncée est-elle issue de la masse de purin photographiée par un citoyen de Val de Travers ou s'agit-il de deux débordements différents?

La photographie montre une masse en mouvement plutôt solide; s'agit-il de purin, de fumier ou de purin déshydraté et quel volume cela représente-t-il?

Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il un contrôle dans une exploitation voisine en ordre alors que les preuves flagrantes étaient facilement visibles?

Comment le Conseil d'Etat peut-il justifier l'attitude extrêmement indulgente pour ne pas dire laxiste du service de l'énergie et de l'environnement concernant ce dossier telle qu'exprimée en particulier dans les media par sa responsable de la protection des eaux?

Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il l'autorisation rétroactive pour un épandage illégal de purin accordée à une exploitation qui met les bâtons dans les roues lorsqu'il s'agit de se mettre aux normes?

Maintenant que le Conseil d'Etat a des preuves irréfutables sur les origines des pollutions, quelles mesures va-t-il prendre à l'encontre de l'exploitant? Ce dernier sera-t-il enfin dénoncé aux autorités judiciaires?

Le Conseil d'Etat, a-t-il conscience que, dans ce dossier, son autorité et celle de ses services est sérieusement mise à mal vis-à-vis de la population de Val de Travers et de l'interprofession agricole en général?

Devons-nous garder cette interpellation pour l'année prochaine et pour les années à venir?

Signataires: G. Hirschy, S. Barbetti Buchs, M. Zurita, F. Jeandroz, A. Shah, R. Aeberhard, G. Würgler, D. De la Reussille, P. Herrmann, C. Gehringer et T. Buss.